SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

SIEGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE, 77820 LE CHÂTELET-EN-BRIE



Bilan 2021 et Perspectives 2022

Faire revivre hier: une passion d'aujourd'hui



Carte d'identité 2021

Nom : Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie.

SIRET 510 315 039 00014 - APE 9499Z - Ancienne référence en préfecture : 772010631

Nouvelle référence en préfecture : W772000781

Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne : 29 septembre 1995 (Journal Officiel du 25

octobre 1995).

Siège social : Mairie du Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).

Bureau, documentation et salle de réunion : Salle Meignen, 1 passage des Marjolets,

77820 Le Châtelet-en-Brie

(Ces locaux sont mis à la disposition de l'association par la commune).

Buts de l'association : selon ses statuts « l'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île-de-France et de leurs habitants ».

Bureau de l'association

(Élu par l'assemblée générale du 6 février 2021 et la réunion du bureau en date du 9 février 2021):

Jacky BREUILLÉ Président
 Paul André MARY Secrétaire

• . Jean-Jacques PIPAUD Trésorier

• . Jean-Michel REFIN Trésorier adjoint

• . Jean-Jacques BRISEDOU Membre

• . Patricia PILLEUL-MARY Membre

• Maurice BOUCHENY Membre

Rapporteurs aux comptes : Isabelle Bécel et Laurent Régnier

Compte bancaire au Crédit Agricole Brie-Picardie

Assurances: SMACL - 141 avenue Salvador-Allende - 79031 NIORT CEDEX

Site internet: www.shcb77.fr

Mail: shcb77@orange.fr

RAPPORT MORAL 2021

Chers sociétaires, chers amis,

Pour la première fois je viens devant cette assemblée pour vous présenter le rapport moral, rapport d'activités, en remplacement de Jacky qui occupe désormais des charges plus importantes.

Il est ainsi devenu la pierre angulaire de la Société d'Histoire en venant en assumer la présidence depuis le 6 février 2021.

Comme le disait Nicolas Boileau en 1674, dans L'art poétique : « ce qui se conçoit s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément ».

C'est la raison pour laquelle, ce soir, pour la clarté de mon propos, j'éviterai soigneusement les acronymes, trop répandus dans les textes aujourd'hui, rendant nos écrits, parfois ésotériques et pas toujours audibles par le plus grand nombre.

Si d'aventure je m'en autorisais un, j'en donnerai aussitôt la signification.

Il en ira ainsi désormais à la S.H.C.B, je veux dire à la Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie.

Il va de soi que je proscrirai aussi, autant que faire se peut, apocopes, aphérèses, abréviations et figures de style, trop souvent utilisées elles aussi au quotidien, et pouvant nuire à la clarté d'un exposé.

Mais quittons là le champ des billevesées et des fadaises et venons-en au sérieux de ce sujet.

Voici donc ce rapport.

Avant de débuter cette réunion, ayons une pensée toute particulière pour deux de nos membres qui nous ont quittés en 2021.

Je veux parler de Claude Bourat et de Guy Charpentier.

Respectons si vous le voulez bien, une minute de silence pour leur rendre hommage et nous souvenir de ces 2 personnes qui ont été des nôtres.

Je voudrais dire quelques paroles pour honorer la mémoire de Guy qui fut un des membres fondateurs de la Société d'Histoire en 1996. Il fut durant deux décennies un membre actif dans le cadre des archives communales où il était présent tous les lundis après-midi pour trier des centaines de documents au 3^e étage de la mairie.

Souvent, par association avec le document qu'il venait de trouver il avait une anecdote à raconter, un commentaire à faire.

Raconter, c'était son « dada ». Il le faisait à sa manière ; anecdotes de Guy, Gerbes de lumière, toujours avec une verve qui n'appartenait qu'à lui.

Il faisait revivre le passé du Châtelet et à travers celui-ci, sa vie personnelle dans le village durant 95 ans ! Il nous fut d'une grande richesse de ce point de vue.

Guy était un passeur d'histoires.

Il fut aussi un grand animateur des soirées festives d'après assemblées générales.

Son leitmotiv était « l'objet mystère » que nous devions découvrir en posant des questions à tour de rôle. Notre perspicacité était souvent mise à l'épreuve et il fallait parfois plusieurs tours de table pour en venir à bout. La liste serait longue et augmenterait encore le regret de ne plus l'avoir parmi nous. Ne dit-on pas que les cimetières sont remplis de personnes indispensables! Guy était un ami fidèle, le son de sa voix nous manque. Alors salut à toi cher Guy!

Un petit coup de tonnerre,

2021 a débuté comme l'année 2020 s'est terminée.

L'évènement qui en effet a tenu le haut du pavé, la première place au palmarès des évènements : c'est **le COVID 19.**

Comme l'année précédente, elle ne nous a pas permis de fonctionner comme nous l'aurions souhaité. Cela ne nous a pas empêchés d'agir malgré tout. Même si la voilure s'en est trouvée un peu réduite.

Mais je ne peux passer sous silence un petit coup de tonnerre qui s'est fait entendre dans le ciel du Châtelet-en-Brie et plus particulièrement dans celui de la SHCB, le 6 février 2021.

Je veux parler de la démission du président fondateur de notre association qui a œuvré durant 25 ans, pour en faire le beau fleuron qu'elle est aujourd'hui.

Je ne prononcerai pas son nom pour ne pas froisser sa modestie naturelle, je ne dirai que 3 lettres acronymes J.C.R.

Chacun sait ici ce qu'il a fait pour la SHCB, ce qu'il continue de faire dans l'ombre, et ce qu'il continuera de faire encore longtemps à sa manière, s'il le désire, pour que le pavillon de la Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie flotte haut.

Car il sait, en bon marin qu'il fut, qu'on ne quitte pas le navire aussi facilement.

Alors saluons comme il se doit, si vous le voulez bien, ce monsieur qui se cache dans cette belle assemblée ; j'ai appelé Jean-Claude Radigon!

I - L'Edition :

Nous nous étions fixés comme objectif prioritaire, l'édition de 2 livres.

C'est ce que nous avons fait durant une grande partie de l'année.

Comme nous allons le voir mission accomplie me semble-t-il!

Le 11 mars, malgré les restrictions sanitaires, les membres du bureau de la SHCB en présence du président fondateur, se sont retrouvés au local de la société, pour mettre une touche finale à ce que nous avons appelé « l'Arlésienne » et c'est vrai, nous l'avons tant attendu! Je veux parler du livre sur « nos routes, nos rues et nos chemins du Châtelet en Brie », écrit par Jean-Jacques B après 12 ans de recherches et mis en page et conçu avec beaucoup de patience et d'abnégation, par Jean-Claude et Vanessa entre autres.

Merci à eux.

Au final, nous avons choisi de l'éditer à 300 exemplaires.

Dans le courant du mois d'avril, une « Visio réunion » a permis de nous concerter une nouvelle fois autour de ce projet :

L'imprimeur qui fut chargé d'immortaliser cet écrit de 424 pages est « Art Graphique » à Ingré dans le Loiret.

Le 8 juin 2021, l'ouvrage a enfin été présenté et mis en vente, ouf!

L'opération communication s'est faite par différents canaux.

Tout d'abord, nous tenons à remercier Patricia Torcol, maire du Châtelet et Jean-Pierre Bœuf, adjoint chargé de la communication, pour leur utile contribution et leur engagement, comme l'a toujours été par le passé Alain Mazard et son conseil que nous saluons amicalement.

En effet, une place de choix lui a été faite dans le Vivre au Village de juin 2021, avec une pleine page en 4° de couverture du magazine et un article de présentation de l'ouvrage. Cette publicité n'a pas laissé indifférents les Châtelains qui n'ont pu ignorer la parution dudit ouvrage.

Cette belle présentation a porté ses fruits.

Par ailleurs, de juin à décembre, nous avons eu de multiples occasions de faire connaître ce beau travail : J'en citerai quelques-uns :

- Stand sur le marché tous les samedis de juin,
- Stand dans la galerie du centre Leclerc durant une semaine.
 Merci à son directeur et à madame Bézard chargée de communication,
- Le 14 juillet, à l'occasion du verre de l'amitié dans la cour du château,
- **Le 4 septembre,** notre participation au forum des associations fut une occasion supplémentaire de faire connaître cette création.
- Les 13 et 14 novembre, à la bourse aux livres,
- Et le 11 décembre, lors du marché de noël
- Vous voyez que nous avons innové pour l'occasion. Innovations moins chronophages qu'une exposition ou qu'un grand raout avec des élus, (l'expérience nous ayant montré que ce n'est pas en ces occasions que nous vendons le plus d'ouvrages)!

Mais dès à présent, n'oublions pas le principal acteur sans lequel rien de tout cela n'aurait pas été possible, je veux parler du chercheur, de l'écrivain qui en toute discrétion, pendant près de 12 ans a mené en solitaire cette lourde tâche. Le résultat est à hauteur de ses efforts.

Applaudissons comme il se doit notre ami Jean-Jacques Brisedou, pour le beau travail accompli et dont il peut être fier !

Notons tout de même, que nous nous attendions toutefois, à un plus grand engouement pour ce bel ouvrage, de la part des châtelains...!

Le fruit de cette vente nous a tout de même permis de présenter un second opus au public, comme nous allons le voir.

Car Jean-Jacques encore lui, n'aura pas chômé longtemps ;

En effet, sitôt l'ouvrage sur les « chemins » lancé, voulant faire d'une pierre deux coups, il nous a offert son « second bébé » : un beau texte de 144 pages sur un édifice auquel tous les châtelains sont particulièrement attachés, je veux parler du **château des Dames**.

C'est ainsi que le 16 octobre, le bureau s'est réuni avec Jean-Claude qui nous a exposé la maquette du livre mis en page et conçu en collaboration avec Guillaume.

L'écrit de Jean-Jacques, a pris un certain relief avec ce travail remarquable effectué par nos deux comparses. Bravo eux.

Nous avons le plaisir de vous donner la primeur de ce document aujourd'hui ; nous vous le présenterons, dès la fin de cette assemblée générale.

II - Les rencontres :

Nous sommes maintes fois allés à la rencontre des châtelains durant cette année.

Le 18 septembre, à l'occasion des journées du patrimoine, nous avions convié les personnes intéressées à une découverte insolite du patrimoine caché du village. 2 châtelaines se sont inscrites pour cette balade autour du village. Face au peu d'intérêt rencontré, 2 personnes seulement! Nous les avons intégrées à une visite similaire dans le cadre de la semaine bleue le 4 octobre. Voir ci-dessous.

Lundi 4 octobre, nous avons apporté notre contribution à la semaine bleue dédiée aux plus de 65 ans. Cela a donné l'opportunité à Jacky, Jean Claude, André et Maurice d'emmener 18 personnes réparties en 2 groupes à la découverte de « notre patrimoine caché au détour du chemin. »

Cette opération fut très appréciée par les participants qui, tout au long de la balade de presque 3 heures ont été très intéressés et heureusement surpris de petits trésors cachés, à côté desquels on peut passer tout près quotidiennement sans les voir.



Il est bon de noter que nous avons dû refuser du monde! Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.

Les 13 et 14 novembre, quelques membres de La Société d'Histoire se sont retrouvés à la bergerie pour la traditionnelle bourse aux livres qui n'avait pu se tenir en 2020... et pour cause!

Malgré le temps maussade, les châtelains sont venus nous rendre visite.

On ne sait si notre trésorier a été satisfait de la recette récoltée durant ces 2 jours, mais la convivialité fut de la partie et les échanges cordiaux nombreux.

Le 11 décembre enfin, nous avons pris part au marché de noël qui se tenait sur la place de l'église. Ce fut un régal tout au long de la journée.

Beau temps, belle ambiance, belles rencontres, et...belle vente de livres.

Bravo et merci à tous les initiateurs et à tous les acteurs de cette manifestation qui nous ont promis de renouveler cette heureuse expérience.



III - Le travail au long cours des membres actifs :

Les amis s'en vont, les paroles s'envolent, les écrits restent.

Alors, tâchons d'être encore longtemps, le plus nombreux possible, à chercher, à trouver et à laisser traces de notre passage.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour évoquer les effectifs de la Société d'histoire. Si le nombre d'adhérents est relativement stable, celui des membres actifs diminue d'année en année.

Comme dans toutes les associations, la nôtre ne fait pas exception.

Nous avons besoin de bras, nous avons besoin de bénévoles qui s'investissent, sinon danger. Si nous n'y prenons garde, notre bel édifice pourrait s'écrouler plus vite qu'on ne le pense. Les colosses aux pieds d'argile ça existe. La SHCB en fait partie.

Alors, comme le clamaient haut et fort nos gardes champêtres d'antan « qu'on se le dise ».

Malgré tout, au cours de cette année écoulée, 3 nouvelles adhésions sont venues renforcer quelque peu notre contingent. Citons Madame N C...-L..., E... F..., et très récemment G... C....

Ils semblaient partants pour faire un bout de chemin avec nous...

Ils sont les bienvenus à nos côtés.

Le VAV,

Fidèles à nos habitudes, nous n'avons pas manqué de remplir les 2 dernières pages du « Vivre Au Village » pour alimenter notre traditionnel « La SHCB raconte... » Comme nous le faisons sans interruption depuis septembre 2008. Jacky et André, ont été à la manœuvre durant les 4 trimestres passés, avec l'évocation de l'enfance de Monique Leroux au Châtelet

(1939 à 1945) et la vie et œuvre de Pierre-Victor Cuvillier architecte du château des Dames (1848-1907).

Le travail de Jacky sur Pierre-Victor, était très fouillé et a permis de mettre en lumière ce personnage méconnu au Châtelet et pourtant reconnu nationalement à son époque...Bravo d'avoir su exhumer cet homme avec zèle.

Il est bon de noter par ailleurs, que les textes dans le Vivre au Village, sont toujours très attendus et très appréciés par nos concitoyens. Nous nous en félicitons.

<u>AD77</u>, Nous avons instauré depuis début novembre une visite mensuelle aux Archives départementales de Seine-et-Marne afin de rechercher de nouvelles sources de réflexion, d'investigations et de connaissances sur l'histoire de notre village.

La recherche historique est souvent un travail solitaire ou presque, ces moments passés aux Archives départementales ensemble sont des occasions de partage stimulants permettant de relancer la « mécanique » quand celle-ci donne quelques signes d'essoufflement.

<u>Les archives communales</u> sont encore fréquentées assidument par quelques membres de la SHCB dont Jean-Claude, Odile, Michèle, Patricia, Isabelle, et deux nouveaux qui sont venus compléter le bataillon du lundi, Maurice et Jacky.

Nous cherchons des volontaires susceptibles de remplacer quelques défections.

Projets 2022:

Fin février, l'exposition sur la libération du Châtelet en août 1944, reprendra au collège Rosa Bonheur avec les élèves de 3^e après l'interruption due au COVID.

Louis Puissant

Un document fera, nous l'espérons, l'objet d'une publication en 2022.

Je veux parler d'un écrit sur Louis Puissant dont on connaît un nom de rue dans le village et une plaque apposée depuis 140 ans dans le hall d'entrée de la mairie.

Mais qui est-il vraiment ? C'est un éminent personnage, grand géographe et mathématicien, né au Châtelet, mais il n'y a jamais vécu. Lui aussi, on en parle beaucoup depuis longtemps.

Ce texte rédigé depuis plus de 4 ans, n'a toujours pas vu le jour, car les priorités étaient ailleurs.

Il fera sans doute l'objet d'une brochure d'une soixantaine de pages. A suivre...

Le VAV:

Vous trouverez relatés dans les Vivre au Village 2022, les thèmes suivants :

L'histoire d'un Mamelouk, aubergiste au Châtelet-en-Brie ».

Et « Quand les registres paroissiaux nous racontent le Châtelet au 18^e siècle. »

Nous irons par exemple à la rencontre de gardes des plaisirs...de quoi nous mettre en appétit, non ?

A bientôt de nous retrouver tout au long de l'année pour écrire encore quelques pages de notre histoire locale.



SOCIETE D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

RAPPORT FINANCIER 2021

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

CHARGES	Montant	PRODUIT	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	295,52 €	70 - Ventes de produits finis, de marchandises,	2.504.00.4
Prestations de service	-€	prestations de services	3 504,00 €
Achat matières et fournitures	142,70 €	vente divers livres ou revues	45,00€
Autres fournitures	152,82 €	Vente "Jeu de cartes"	22,50 €
61 - Services extérieurs	157,97 €	Vente livre "Notice historique"	15,00 €
Locetons	- £;	Vente tivre "Histoire d'école"	37,00 €
Entretied at reperation	- 6;	Vente "Cahier SHCB" 100 ans	30,00€
Assurance	157,97 €	Vente livre Aquarelles de mon village	40,00 €
December 1960 in 1970	- 4	Vente livre «Histoires de nos chemins ,,, »	3 314,50 €
62 - Autres services extérieurs	5 439,30 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	-€	74 - Subventions d'exploitation	450,00 €
Publicité, publication	5 347,78 €	Elat : precisor (c(s) ministère(s) sollicité(s)	-€
Déplacements, missions	-€	Elégienis)	- 6
Services bancaires, autres	91,52 €	Département(s) :	200,00 €
63 - Impôts et taxes	-€	interconstrain officesy : EPC1	- 6
Impois et taxes sur répropération	- 5	Commune(s):	250,00 €
Autres tropido et taxos	. 6	Organismos sociaux (détaller)	- €
64 - Charges de personnel	-€	Foods europeens :	-€
Résocration des personnels	- 6,	magarias da recisios di las procritare (d. 1946 delle 1967).	- e
Charges sucrates	- 4	Autres franciscoporis publics	- 6
Autres charges de personnais	·	Aldas pavés	5 - ق
65 - Autres charges de gestion courante	-€	75 - Aures produits de gestion courante	696,00 €
66 - Charges financières	-€	Divers	17,00 €
67 -Charges exceptionnelles	-€	Dons, cotisations, dons manuels ou legs	679,00 €
68 - Dotation aux amortissements	-€	76 - Produits financiers	35,39 €
CHARGES INDIRECTES		78 - Reprises sur amortissements et provisions	-€
Charges fixes on foretionnement			
Frans Roses Section]	
Auttes			
TOTAL DES CHARGES	5 892,79 €	TOTAL DES PRODUITS	4 685,39 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	87 - Contributions volontaires en nature				
Secours en ruche	- Sé pe volat				
Mase à disposition gratuite de brese et produktions	Protetous en nature				
Personnels bénévolos	Dons on nature				
	-€	- €			

Report bancaire antérieur : 8 923,80 €

Soit un résultat de -1 207,40 € , négatif pour l'exercice olde comptable au 31/12/2021 7 716,40 € , positif pour l'exercice et un solde comptable au

31/12/2021 7 716,40 € ,correspondant au relevé bancaire ou un solde de banque au

Le Trésorier (Nom et signature)

Le 8 janvier 2022

Jean-Michel REFIN



Monsieur REGNIER Laurent

Madame BECEL Isabelle

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur par la présente de vous rendre compte de la mission que vous nous avez confiée quant à l'examen des comptes de votre association la « Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie » pour l'exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les contrôles et sondages auxquels nous nous sommes livrés à partir des documents comptables mis à notre disposition, tels que le livre de comptes, relevés de banque, factures, complétés par les renseignements et explications qui nous furent fournis par le Président et le Trésorier, ont permis de nous assurer que les opérations comptables ne présentaient pas d'anomalies.

Le compte de résultat pour l'exercice cité ci-dessus présente des dépenses de 5 892,79 € pour des recettes de 4 685,39 €, soit un résultat négatif de 1 207,40 €.

Le solde de banque au 31 décembre 2021 présente un excédent de 7 716,40 ϵ et un solde comptable positif de 7 716,40 ϵ .

En conclusion, nous sommes en mesure de certifier la sincérité et la régularité des comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils vous ont été présentés.

Le Châtelet-en-Brie, le 8 janvier 2022

Les rapporteurs aux comptes

Laurent REGNIER

Isabelle BECEL



SOCIETE D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

BUDGET 2022

CHARGES	Montant		PRODUIT	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats	1 050,00 €	70 - Ventes de produits finis, de		2 441,00 €
Prestations de service	- €	marchandis	marchandises, prestations de services	
Achat matières et fournitures	750,00€	Vente" jeu de cartes"		20,00 €
Autres fournitures	300,00€	Vente "N	otice historique"	40,00 €
61 - Services extérieurs	165,00€	Vente «H	istoires d'Écoles»	10,00€
Locations	- €	Vente "C	ahier SHCB" 100 ans	20,00€
Entretien et réparation	- €	Vente "A	quarelles de mon village"	50,00€
Assurance	165,00€		istoires de nos chemins"	51,00€
Documentation	- €	Vente "le Château des Dames"		2 250,00 €
62 - Autres services extérieurs	5 236,84 €			
Matériel Informatique	700,00€	74 - Subven	tions d'exploitation	1 200,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	200,00€	Etat : préc	iser le(s) ministère(s) sollicité(s)	- €
Publicité, publication	3 600,00 €	Région(s):		- €
Déplacements, missions	180,00€	Département(s):		200,00€
Achat repas AG	500,00€	Intercommunalité(s): EPCI		- €
Services bancaires, autres	56,84 €	Commune(s):		1 000,00 €
63 - Impôts et taxes	- €	Organismes sociaux (détailler) :		- €
Impôts et taxes sur rémunération	- €	Fonds europ	péens :	- €
Autres impôts et taxes	- €	L'agence de	service et de paiement (ex-	- €
64 - Charges de personnel	- €	Autres établissements publics		- €
Rémunération des personnels	- €	Aides privés		- €
Charges sociales	- €	75 - Aures p	roduits de gestion courante	1 106,84 €
Autres charges de personnels	- €	Produits div	ers	306,84 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	Repas AG		150,00 €
66 - Charges financières	- €	Dons, cotisa	ations, dons manuels ou legs	650,00€
67 -Charges exceptionnelles	- €	76 - Produits financiers		50,00 €
68 - Dotation aux amortissements	- €	78 - Reprises sur amortissements et prov.		1 654,00 €
CHARGES INDIRECTES				
Charges fixes de fonctionnement		1		
Frais financiers		1		
Autres		Ť		
TOTAL DES CHARGES	6 451,84 €		TOTAL DES PRODUITS	6 451,84 €
I O I AL DEG GITANGES	3 73 1,04 C		101AL DEG 1 NODOI10	3 731,04 0

ANNEXES

nnexe n° 1 :	
Statutspage	e 13
nnexe n° 2 :	
Relevé d'identité bancairepag	e 15
nnexe n° 3 :	
Attestation d'assurancepage	e 16
nnexe n° 4 :	
Avis d'insertion au Journal Officielpage	e 18
nnexe n° 5 :	
Déclaration à la préfecturepage	e 20
nnexe n° 6 :	
Certificat d'inscription INSEE (SIREN)page	e 21



Statuts

Adoptés par l'Assemblée générale constitutive, modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 1996, puis par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1997

Article premier : dénomination

Il est créé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 et ayant pour titre : Societe d'Histoire du Chatelet-en-Brie.

Article 2 : objet

L'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île de France et de leurs habitants.

Pour atteindre ses buts, l'association peut organiser, autant que nécessaire, des réunions, conférences et manifestations diverses, des voyages, séminaires et sessions d'étude; elle peut rassembler, collectionner, exposer, reproduire, publier et diffuser gratuitement ou à titre onéreux les résultats de ses recherches et études et, plus généralement, tous documents écrits ou audiovisuels ayant un lien avec les buts qu'elle poursuit.

Article 3 : siège social

Son siège social est situé à la mairie du Châtelet-en-Brie. Il peut être déplacé par simple décision du bureau de l'association.

Article 4: membres

Pour être membre de l'association, il faut :

- adhérer aux présents statuts et faire siens les buts de l'association ;
- faire par écrit une demande d'adhésion auprès du bureau de l'association et recevoir son agrément ;
- payer une cotisation dont le montant minimum est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du bureau.

Article 5: radiation

La qualité de membre se perd par le décès, la démission, la radiation pour non paiement de la cotisation, l'exclusion prononcée par le bureau pour non respect des statuts ou pour action nuisant délibérément à l'association ou en contradiction avec les buts qu'elle poursuit. Appel de la décision d'exclusion peut être interjeté devant l'assemblée générale.

La radiation, quel qu'en ait été le motif, ne peut entraîner un remboursement total ou partiel de la cotisation.

Article 6 : assemblée générale ordinaire

La direction de l'association appartient à l'assemblée générale de ses membres.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année sur convocation du bureau, à une date fixée par celui-ci entre le 1^{er} janvier et le 15 février. Elle entend le rapport moral du président, le rapport financier du trésorier et le rapport du ou des rapporteurs aux comptes.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés; chaque membre peut désigner un autre membre de l'association pour le représenter, aucun membre ne pouvant cependant être le mandataire de plus de deux adhérents.

Au cours de sa réunion, l'assemblée générale ordinaire élit les membres du bureau et les rapporteurs aux comptes.



Article 7 : assemblée générale extraordinaire

En dehors de ses réunions ordinaires, l'assemblée générale peut être convoquée par le bureau en réunion extraordinaire. Cette convocation est de droit si le quart, au moins, des adhérents en fait, par écrit, la demande au président.

La convocation à l'assemblée générale extraordinaire doit être accompagnée de l'ordre du jour de la réunion : aucune question ne peut être débattue en assemblée générale extraordinaire si elle n'a pas été préalablement inscrite à l'ordre du jour.

Article 8 : bureau

Dans l'intervalle de ses réunions, l'assemblée générale confie la direction de l'association au bureau.

Le bureau est composé de sept membres élus par l'assemblée générale ordinaire. En cas de vacance d'un membre du bureau, celui-ci pourvoit à son remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante.

Lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale ordinaire, le bureau élit en son sein un président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire général, et un trésorier.

Le président représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile; il peut déléguer, de façon temporaire ou permanente, la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs autres membres du bureau, sous réserve de l'approbation de cette délégation par le bureau.

Article 9: ressources

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations de ses membres ;
- des dons de ses membres ou de tiers non membres de l'association ;
- des subventions qui pourraient lui être accordées ;
- des recettes éventuellement produites par ses activités.

Le président de l'association peut ouvrir tout compte courant ou compte d'épargne postal ou bancaire au nom de l'association; il peut, lui même ou, par délégation, un autre membre du bureau, signer tout chèque, mandat, ordre de virement et, plus généralement, toute pièce comptable.

L'exercice comptable de l'association commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 10 : règlement intérieur

Un règlement intérieur portant sur les points non précisés dans les présents statuts peut être adopté et éventuellement modifié, sur proposition du bureau, par l'assemblée générale décidant à la majorité simple.

Article 11: modification des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 12 : durée et dissolution

L'association est créée pour une durée illimitée. Elle peut cependant être dissoute par une assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers. L'actif, s'il y a lieu, sera dévolu à la commune du Châtelet-en-Brie ou aux Archives départementales de Seine-et-Marne.



127º année. - Nº 43

Le numéro: 3,70 F

25 octobre 1995

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

Abonnement. – Un an: France et outre-mer: 80 F; étranger: 167 F Tout paiement à la commande facilitera son exécution

ISSN 753-2156

ASSOCIATIONS

Loi du 1er juillet 1901

FONDATIONS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990



DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

Standard: (16-1) 40-58-75-00

Service associations: (16-1) 40-58-75-96 ou (16-1) 40-58-75-72

Abonnements: (16-1) 40-58-78-78

sportives; favoriser l'intégration de ses membres au sein de la société française (formation, emploi, administration, logement, etc.). Siège social: chez M. Dudi-Langa, 5, rue Joachim-du-Bellay, Mezereaux, 77000 Melun. Date de la déclaration: 29 septembre 1995.

1856 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. OZ' MUSIC. Objet: promotion et découverte par tous les moyens techniques et intellectuels des activités artistiques et culturelles en direction de la jeunesse, en France et à l'étranger. Siège social: mairie, 77330 Ozoir-la-Ferrière. Date de la déclaration: 29 septembre 1995.

1857 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET-EN-BRIE. Objet: recherche et étude historiques sur Le Châtelet-en-Brie et sa région. Siège social: mairie, 77820 Le Châtelet-en-Brie. Date de la déclaration: 29 septembre 1995.

1858 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. AMICALE DES BOIS DE VILLEBERT ET DE LA FERME DES ROCHES. Objet: pratique de la chasse (groupe de chasseurs). Siège social: ferme des Roches, route de Villebert, à Courtomer, 77390 Verneuil-l'Etang. Date de la déclaration: 29 septembre 1995.

1859 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. ASSOCIA-TION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE DE FONTAINE-LE-PORT. Objet : favoriser toutes les initiatives tendant à améliorer le fonctionnement de l'école ainsi que les rapports entre le personnel enseignant et les parents d'élèves. S'ège social: 1, passage de la Fauvette, 77590 Fontaine-le-Port. Date de la déclaration: 29 septembre 1995.

1860 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES PERSONNES AGEES D'OZOIR. Objet: aider et défendre les personnes âgées locataires de la résidence du Parc à Ozoir afin de préserver leurs droits. Siège social: chez Mme Bouclet, 34, rue Jean-Cocteau, 77330 Ozoir-la-Ferrière. Date de la déclaration: 29 septembre 1995.

1861 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. LA PALME AQUADEMIQUE DU LOING MORETAIN. Objet: pratique de l'éducation physique et des sports; développer et avoriser sur le plan sportif et accessoirement artistique et scientifique, la connaissance du monde subaquatique ainsi que celle de tous les sports et activités subaquatiques et connexes. Siège social: mairie, 26, rue Grande, 77250 Moret-sur-Loing. Date de la déclaration: 3 octobre 1995.

1862 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. LES AMIS DES DEMEURES DE LA FORET. Objet: développer et promouvoir les activités culturelles, loisirs de plein air et les voyages. Siège social: chez Mme Giavitto (Laurence), 15, rue des Manouvriers, 77135 Pontcarré. Date de la déclaration: 3 octobre 1995.

1863 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. HUSKY! Objet: promotion, connaissance, valorisation, assistance et sauvegarde de la race canine des nordiques. Siège social: chez M. et Mme Fontaine, 35, rue de Châtres, 77220 Presles-en-Brie. Date de la déclaration: 3 octobre 1995.

1864 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. MARIE-CHRISTINE ET SES FAVINETTES. Objet: danse auprès des amicales, foyers afin de leur offrir détente et spectacle lorsqu'ils solliciteront le concours de l'association. Siège social: 4, rue des Fossés, 77710 Lorrez-le-Bocage-Préaux. Date de la déclaration: 3 octobre 1995.

1865 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. LES ECURIES DE LA ROSIERE. Objet: promouvoir le cheval et les activités équestres; organiser des manifestations équestres. Siège social: chemin de la Rosière, 77220 Tournan-en-Brie. Date de la déclaration: 4 octobre 1995.

1866 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. UNION AMICALE DES BRETONS D'ILE-DE-FRANCE. Objet: réunir les Bretons de la région parisienne; les aider amicalement et financièrement dans la recherche d'un emploi et d'un domicile. Siège social: 41, rue Madeleine-Michelin, 77590 Fontaine-le-Port. Date de la déclaration: 4 octobre 1995.

1867 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. CULTURE JEUNE. Objet: promouvoir des activités culturelles et sportives; développer un partenariat avec la ville de Melun. Siège social: maison de quartier Robert-Schuman, 77000 Melun. Date de la déclaration: 5 octobre 1995.

1868 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. GENERA-TION AVENIR. Objet: activité pédagogique. Siège social: lycée Jules-Ferry, 4, rue Henri-Dunant, 77527 Coulommiers Cedex. Date de la déclaration: 5 octobre 1995.

1869 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. SECTION BADMINTON QUINCY-VOISINS (S.B.Q.V.). Objet: promouvoir le badminton; projet de compétitions, tournois, loisirs; animation au sein du village. Siège social: chez Mme Fauvet (Sylvie), 19, rue Braunston, 77860 Quincy-Voisins. Date de la déclaration: 5 octobre 1995.

1870 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. FUTSAL ASSOCIATION DE NOISIEL (F.A.N.). Objet: mettre en avant les capacités techniques et physiques des jeunes au service d'une discipline désireuse de promouvoir d'autres notions importantes fondamentales comme le jeu en collectivité, le respect d'autrui. Siège social: mairie, 26, place Emile-Meunier, 77186 Noisiel. Date de la déclaration: 5 octobre 1995.

1871 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. CROISSY-BEAUBOURG CHATS ERRANTS. Objet: protection, stérilisation et tatouage des chats errants de Croissy-Beaubourg. Siège social: 8, rue de la Garenne, 77183 Croissy-Beaubourg. Date de la déclaration: 5 octobre 1995.

1872 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. ASSOCIA-TION MUNICIPALE JOUARRE FETES ET LOISIRS. Objet: animer, favoriser et soutenir par tous les moyens en sa possibilité toutes œuvres de caractère culturel et organiser l'animation et les loisirs pour les habitants. Siège social: mairie, 2, rue Montmorin, 77640 Jouarre. Date de la déclaration: 5 octobre 1995.

1873 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. ASSOCIA-TION DES ELUS... MINES DU CŒUR. Objet: créer, organiser, participer ou aider gratuitement des fêtes intercommunales dans un esprit d'amitié, de fraternité et de solidarité au-delà de toutes idées politiques ou confessionnelles. Siège social: mairie, 77410 Villevaudé. Date de la déclaration: 5 octobre 1995.

1874 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. ASSOCIATION D'ANIMATIONS SPORTIVES DE LOISIRS. Objet: animer et organiser des activités physiques et sportives de loisirs et des manifestations. Siège social: mairie, 77620 Egreville. Date de la déclaration: 5 octobre 1995.

1875 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. LE PONEY-CLUB DU BOIS. Objet: faire pratiquer l'équitation (poneys et chevaux) sous toutes ses formes; initier, former et perfectionner les cavaliers; préparer aux examens fédéraux et des brevets d'Etat d'enseignants; organiser des stages; prendre en pension des poneys et des chevaux; organiser des compétitions officielles; promouvoir le poney, le cheval et les activités équestres. Siège social: 44, rue des Courlus, 77690 Montigny-sur-Loing. Date de la déclaration: 5 octobre 1995.

1876 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. ASSOCIATION DE L'ECOLE OLIVIER-METRA. Objet: coopérative scolaire. Siège social: école primaire Olivier-Métra, 2, rue de Verdun, 77590 Bois-le-Roi. Date de la déclaration: 6 octobre 1995.